



PRÉFET DE L' AISNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Édition partie 11 du mois de Novembre 2020

PRÉFECTURE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE LILLE

- Décision n° 2020-27/VD-BR portant délégation provisoire du 23 au 29 novembre 2020 à Madame Bénédicte RIOCREUX, directrice des services pénitentiaires, directrice placée à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille, chef d'établissement par intérim du centre pénitentiaire de Laon

- Tableau n° 2020-28/VD-BR concernant la délégation de signature et de compétence accordée à Madame Bénédicte RIOCREUX, directrice des services pénitentiaires, directrice placée à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille, chef d'établissement par intérim du centre pénitentiaire de Laon du 23 au 29 novembre 2020



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Lille**

Centre pénitentiaire de Laon

2020-27 -VD/BR

**Décision Portant Délégation provisoire
Du 23 au 29 novembre 2020**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R57-6-24, R57-7-5
Vu l'article 7 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978
Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 29 juin 2018, nommant Madame Bénédicte RIOCREUX, directrice des services pénitentiaires, en qualité de directrice placée à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille
Vu l'ordre de mission établi le 6 novembre 2020 pour Madame Bénédicte RIOCREUX, directrice placée, la mettant à disposition du Centre Pénitentiaire de Laon du 23 au 29 novembre 2020, en qualité de chef d'établissement par intérim

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bénédicte RIOCREUX, directrice placée, directrice du Centre pénitentiaire de Laon par intérim, délégation de signature et de compétence est donnée, au cours de la mission visée supra, à :

- **Monsieur Mohamed MEBARKI, capitaine, chef de détention.**
pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint
- **Madame Marine TARLIER, lieutenant,**
pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint
- **Madame TINOIS Lathifa, lieutenant,**
pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint
- **Madame Dalila OURAGHI, lieutenant,**
pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint
- **Monsieur Bruce VAN CAM, lieutenant,**
pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint
- **Monsieur Guy WATEL, lieutenant, adjoint au chef de détention**
pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement du personnel de direction et des officiers, délégation de signature et de compétence est donnée, au cours de la mission de Madame RIOCREUX visée supra, à :

- **Monsieur Sébastien CHATILLON, 1er surveillant,**
- **Monsieur Nicolas COLLET, 1er surveillant,**
- **Monsieur Frédéric CREPIN, 1er surveillant,**
- **Monsieur Jean-Marie HOEL, 1er surveillant,**



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Lille**

Centre pénitentiaire de Laon

- Monsieur Yves HANNAPPE, 1er surveillant,
- Monsieur Cédric JANEQUIN, 1er surveillant,
- Monsieur Johan DESORMEAUX, 1er surveillant,
- Monsieur Mickaël MEBARKI, 1er surveillant,
- Monsieur Johan RINCHEVAL, 1er surveillant,
- Monsieur Cyril SAINT AUBIN, 1er surveillant,
- Monsieur Ludovic LARTILLIER, 1er surveillant,
- Monsieur Mathieu TREDEZ, 1er surveillant,
- Monsieur Laurent HOLBECQ, 1er surveillant,
- Monsieur Laurent FANGET, 1er surveillant,
- Madame Gaëlle LOPEZ, 1er surveillante

A Laon,
Le 19 novembre 2020

Bénédicte RIOCREUX
Chef d'établissement par intérim

2020-28/VDBL

Monsieur Bénédicte RIOCREUX, Directrice des services pénitentiaires, directrice placée à la DISP de Lille
 Chef d'établissement par intérim du centre pénitentiaire de LAON du 23 au 29 novembre 2020
 donne délégation de signature et de compétence, en application du code de procédure pénale (R.57-6-24 ; R.57-7-5)
 aux personnes désignées, pour la période susvisée et pour les décisions ci-dessous:

Décisions administratives individuelles	Source : Code de procédure pénale	Adjoint au CE	AA E	Chef de détention et adjoint	Gradé et/ou Officier ATF	Officiers	Majors et Premiers surveillants..
Décision de procéder à la fouille des personnes détenues	R.57-7-79	X		X	X	X	X
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement	R.57-7-18	X		X	X	X	X
Engagement des poursuites disciplinaires	R.57-7-15	X		X	X	X	
Présidence de la commission de discipline	R.57-7-6	X		X			
Désignation des membres assessseurs de la commission de discipline	R.57-7-8	X		X			
Etablissement d'un tableau de roulement désignant pour une période déterminée les assessseurs extérieurs appelés à siéger en commission de discipline	R.57-7-12	X					
Prononcé des sanctions disciplinaires	R.57-7-7	X		X			
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires	R.57-7-54 à R.57-7-59	X		X			
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions	R.57-7-60	X		X			
Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parle pas la langue française	R.57-7-25 R.57-7-64	X		X			
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R.57-7-62	X		X			
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R.57-7-62	X		X			
Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R.57-7-64	X					
Proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R.57-7-64 R.57-7-70	X					
Rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R.57-7-67 R.57-7-70	X					
Placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence	R.57-7-65	X					
Placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure	R.57-7-66 R.57-7-70	X					
Levée de la mesure d'isolement	R.57-7-72 R.57-7-76	X					
Déclassement ou suspension d'un emploi	D.432-4	X		X	X		
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R.57-7-22	X		X	X	X	
Mise en œuvre de la procédure contradictoire pour les décisions individuelles défavorables à la personne détenue, à l'exception des décisions intervenant en matière disciplinaire ou en matière d'isolement	article L.122-1 du code relations public et administration	X		X	X		
Interdiction pour une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité (mise en œuvre de la procédure contradictoire)	R.57-6-18	X		X			
Suspension de l'agrément d'un mandataire	R.57-6-16	X		X			

Recueil de l'avis des personnels pour la rédaction du règlement intérieur	R.57-6-18	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
...	Source : Code de procédure pénale	Adjoint au CE	AA E	Chef de détention et adjoint	Officier ATF	Officiers	Majors et Premiers surveillants					
Décisions administratives individuelles												
Autorisation d'accès à l'établissement	R57-6-24 et D277 D278 D 279	X	X	X								
Délivrance, refus, suspension ou retrait des permis de visite des condamnés	R.57-6-5, R57-8-10, D403	X										
Saisie du procureur pour investigations corporelles par un médecin lorsqu'une personne détenue est soupçonnée d'avoir ingéré des substances ou des objets ou de les avoir dissimulés dans sa personne	R. 57-7-82	X	X	X	X	X						
Surseoir au droit de visite dans les cas prévus par l'article	R.57-8-11	X	X	X	X	X						
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation	R.57-8-12	X	X	X	X	X						
Autorisation pour une personne détenue et son visiteur de s'exprimer dans une langue étrangère	R57-8-15	X	X									
Décision de retenir une correspondance, tant reçue qu'expédiée, et notification à la personne détenue dans un délai de trois jours- information CAP ou magistrat saisi du dossier de la procédure	R. 57-8-19	X	X									
Autorisation, refus, suspension ou retrait de l'accès au téléphone pour les personnes condamnées	R.57-8-23	X	X									
Opposition à l'aide d'un aidant par une personne détenue selon les prescriptions de l'article	R.57-8-6	X	X	X	X	X						
Détermination des jours et horaires des offices en liaison avec les aumôniers	R. 57-9-5	X	X	X								
Signature de l'acte d'engagement préalablement à l'exercice d'une activité professionnelle par une personne détenue	R..57-9-2	X	X	X	X	X						
Interdiction d'accès à une publication écrite ou audiovisuelle	R..57-9-8	X	X									
Représentation du chef d'établissement à la commission d'application des peines-rapport à cette commission des sanctions de confinement en cellule ordinaire et de placement en cellule disciplinaire	D49-28 R.57-7-28 et R57-7-29	X	X	X				X				
Demande d'enquête par le SPIP pour compléter un dossier d'orientation	D79	X										
Présidence de la commission pluridisciplinaire unique	D90 à D92	X						X				
Mesures d'affectation de personnes détenues en cellule	R57-6-24	X						X	X	X		X
Information du DI et du JAP à l'occasion de la suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue en raison de sa personnalité	D94	X	X	X				X				
Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur ou d'une permission de sortir sont autorisées à détenir	D122	X										
Réintégration immédiate en cas d'urgence de personnes condamnées se trouvant à l'extérieur	D124	X	X	X				X				
Organisation de réunions de synthèse afin de coordonner l'action des différents personnels et de faciliter l'échange d'informations sur les modalités d'application des régimes de détention	D216-1	X	X	X				X				
Demande de retrait de l'habilitation d'un assesseur extérieur appelé à siéger en commission de discipline	D250	X										
Information des personnes détenues et recueil de leurs observations et suggestions	D258-1	X	X	X				X	X	X		X
Audience d'une personne détenue en cas de requêtes ou plaintes	D259	X	X	X				X	X	X		X
Appel aux forces de l'ordre quand la gravité et l'ampleur d'un incident survenu dans l'établissement ne permettent pas d'assurer l'ordre et la sécurité	D266	X	X	X				X	X	X		X
Organisation des rondes après le coucher et au cours de la nuit	D272	X	X	X				X	X	X		X

Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, de médicaments, matériels et appareils médicaux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion	R..57-6-18	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Décisions administratives individuelles	Source : Code de procédure pénale	Adjoint au CE	AA E	Officier ATF	Officiers	Officier ATF	Officiers	Officier ATF	Officiers	Officier ATF	Officiers	Officier ATF	Majors et Premiers surveillants
Autorisation d'entrée ou de sortie d'argent, correspondance ou objet en détention	D274	X				X		X					
Détermination des modalités d'organisation du service des agents	D276	X	X			X		X				X	X
Emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'un détenu	D283-4	X	X			X		X				X	X
Décisions portant sur les transfèrements, les sorties et les extractions, ainsi que sur la désignation des escortes et des dispositifs de sécurité pour ces mouvements	D292 à D294, D299, D308, D310	X	X			X		X				X	X
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur de la part disponible de leur compte nominatif	D330	X	X			X							
Autorisation pour une personne détenue de retirer des sommes de son livret de caisse d'épargne	R.57-6-18	X	X			X							
Retenue sur part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation des dommages matériels causés	D332	X	X			X							
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteuses les personnes détenues à leur entrée dans un établissement pénitentiaire	R.57-6-18	X	X			X		X				X	X
Autorisation de remise à un tiers désigné par une personne détenue d'objets lui appartenant qui ne peuvent pas être transférés en raison de leur volume ou de leur poids	R.57-6-18	X	X			X							
Contrôle des cantines et limitation en cas d'abus	R.57-6-18	X	X			X							
Fixation des prix pratiqués en cantine	R.57-6-18	X	X			X							
Attribution de l'aide aux personnes détenues indigentes	D347-1	X	X			X		X					
Suspension de l'habilitation d'un praticien et des autres personnels hospitaliers de la compétence du chef d'établissement	D388	X	X			X							
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D389	X	X			X							
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D390	X	X			X							
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D390-1	X	X			X							
Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif	D395	X	X			X							
Autorisation pour les détenus d'envoyer à leur famille des sommes figurant sur leur part disponible	R.57-6-18	X	X			X							
Autorisation pour les détenus de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite	R.57-6-18	X	X			X							
Information de la famille en cas de décès, maladie mettant ses jours en danger, accident grave ou placement dans un hôpital psychiatrique d'une personne détenue, ainsi que le cas échéant, le conseil, l'aumônier et le visiteur de prison qui suivent cette personne détenue	R.57-6-18	X	X			X							
Réception et envoi d'objets par les personnes détenues	R.57-6-18	X	X			X						X	
Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D432-3	X	X			X							
Déclassement d'un emploi en cas d'incompétence ou suspension en cas d'inadaptation à l'emploi d'une personne détenue	D432-4	X	X			X					X		
Affectation des personnes détenues au service général de l'établissement	D433-3	X	X			X					X	X	X
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux qui sont organisés par l'éducation nationale	R.57-6-18	X	X			X					X		

Refus opposé à un détenu de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D436-3	X							
Détermination des actions de formation professionnelle au profit de la population pénale	D438	X							
Décisions administratives individuelles	Source : Code de procédure pénale	Adjoint au CE	AA E	Chef de détention et adjoint	Officier ATF	Officiers	Majors et Premiers surveillants		
Accès des personnes détenues aux publications écrites et audiovisuelles -- réception ou envoi vers l'extérieur de publications écrites et audiovisuelles par les personnes détenues	R-57-6-18 Art. 19	X							
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus	D446	X							
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités	D446	X		X					
Destination à donner aux aménagements faits par un détenu dans sa cellule en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération	R-57-6-18	X		X					
Autorisation d'acquisition de matériel informatique par les personnes détenues	R-57-6-18	X	X						
Programmation des activités sportives de l'établissement	D459-1	X							
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D473	X							
Détermination des jours et horaires de visite pour les visiteurs de prison	R-57-6-18	X							

Fait à LAON, le lundi 23 novembre 2020

La chef d'établissement par intérim

B. RIOCREUX